

Porter une tenue de protection : pourquoi et comment ?

Florence MASSON¹, Marie-Laure FITAMANT²

¹CEA - DSSN / Service de protection de l'Homme et de l'environnement
CEA - Route du panorama BP6 92265 Fontenay aux roses, florence.masson@cea.fr

²Orano / DHSE - Direction Santé Sécurité Radioprotection
Tour AREVA – 1, place Jean Millier 92084 Paris La Défense Cedex, marie-laure.fitamant@orano.group

Je dois intervenir en zone de travail présentant des risques radiologiques ou chimiques.

Pourquoi porter une tenue de protection ?

L'élimination ou la réduction des risques lors mon intervention résulte en priorité par l'étude et la mise en œuvre de mesures de prévention ou de protection collective, compatibles avec l'environnement de travail et les opérations à effectuer.

En complément, mon employeur me demande de porter des EPI (Equipements de protection individuelle) pour me protéger contre une exposition aux sources de danger radiologiques, chimiques... susceptibles de menacer ma santé ou ma sécurité.

Sur la base de l'évaluation des risques professionnels que mon employeur choisit les EPI adaptés aux risques contre lesquels ils me protègent et qui constituent ma tenue de travail.

Ce choix résulte d'un compromis entre le plus haut niveau de sécurité que l'on puisse atteindre pour l'exécution de mon opération dans son environnement et une contrainte physiologique acceptable.

Par ailleurs, il est important que ma tenue d'intervention ne constitue pas une gêne majeure ou une source d'inconfort dans la réalisation de mon activité qui serait à l'origine de risques supplémentaires.

Comment porter une tenue de protection ?

Les phases de travail dans ma journée sont définies de l'habillage jusqu'à ma sortie de zone afin de préserver ma sécurité immédiate et ma santé à court et long terme.

Notamment, la durée de port interrompue de ma tenue est fixée par mon employeur suivant les recommandations des professionnels de santé et de sécurité.

La définition de la durée, appelée vacation, résulte du retour d'expérience, de l'analyse bibliographique et des résultats des études réalisées par les médecins, ergonomes, préventeurs, en fonction des conditions d'intervention (superposition de tenues, charge physique du travail, température).

→ Pour répondre à ces deux questions et aider les préventeurs de terrain, les employeurs CEA et Orano affichent une position commune dans un document regroupant :

- des définitions partagées des familles de tenues et des différents types de séquences de travail,
- une matrice de compatibilité des tenues intégrant la volonté de privilégier celles de technologie récente et d'abandonner les tenues à contrainte physiologique élevée,
- une méthode déterminant les durées limites de port dans une journée de tenues différentes en tenant compte des temps de vacation fixés pour chacune des tenues.
